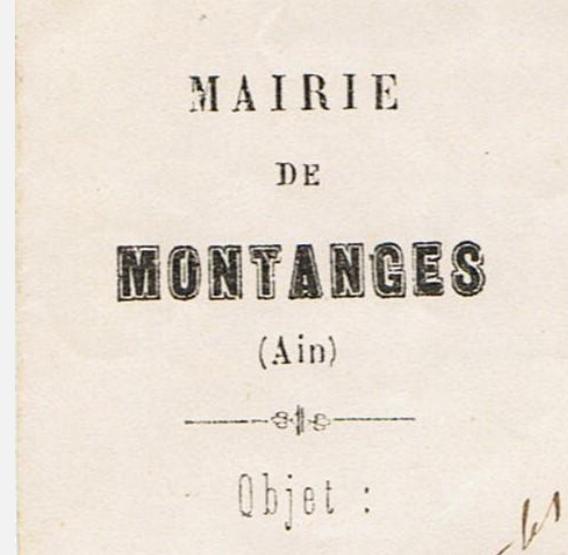


27 juillet 1875 : Loi militaire.

Position que la nouvelle loi militaire a faite aux Français depuis l'âge révolu de 20 ans jusqu'à celui de 40.

Règle générale : Tout homme qui n'a pas d'infirmité constatée par un conseil de révision est soldat :

- 1/ de 20 à 25 ans, il fait partie de l'armée active.
- 2/ de 25 à 30 ans, de la réserve de l'armée active.
- 3/ de 30 à 35 ans, de l'armée territoriale.
- 4/ de 35 à 40 ans, de la réserve de l'armée territoriale.



Toutes les fois qu'un homme qui appartient à l'une des quatre catégories change de résidence il doit en faire la déclaration à la mairie du lieu qu'il quitte et à celle du lieu où il se rend, sans quoi il s'expose à des poursuites judiciaires.

26 mars 1876 : Armée territoriale. Inscription des omis de l'armée territoriale.

Tous les hommes des classes de 1855 à 1871 non-inscrits sur les contrôles de celles de ces classes à laquelle ils appartiennent doivent en faire d'ici au 31 mars 1876 la déclaration au commandant de gendarmerie de leur résidence.

Il sera délivré à chacun des omis un récépissé de sa déclaration.

Ils auront ensuite à se rendre sur la convocation qui leur sera faite au chef-lieu de leur canton pour y être examinées en même temps que les appelés de la classe 1875.

Le défaut de déclaration sera puni d'une amende de 16 à 200 francs et d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois ou de l'une des deux peines seulement.

26 avril 1876 : Disponibilité des classes 1867 à 1874.

Le Maire de Montanges porte à la connaissance du public que les hommes de la disponibilité, la réserve de l'armée active, les dispenses et le service auxiliaire appartenant aux classes de 1867 à 1874 sont invités à se rendre le dimanche 7 mai 1876 à Chatillon, chef-lieu de la Brigade de Gendarmerie, pour recevoir du commandant de cette brigade leur livret individuel renfermant les titres dont ils doivent être pourvus. Ce livret leur sera remis en échange de l'avis d'immatriculation qu'ils ont actuellement entre les mains et qui leur sera retiré par le commandant ainsi que leur certificat ancien modèle.